

1. La paroi des bacs jaunes va être enlevée sous peu (ou l'est déjà). Donc, il ne faudra plus mettre de verre dans ce bac.
2. Un container à verre va être déposé rue du Moulin et sera à votre disposition.
3. Les bacs vont être pucés prochainement ou remplacés si cette intervention n'est pas possible.
4. A partir du 1er juillet prochain, les bacs jaunes ne seront plus ramassés que tous les 15 jours. Vous serez avertis des dates.
5. L'autre bac continuera d'être enlevé toutes les semaines.
6. Pour réduire le nombre de bacs à présenter, les déchets de cuisine et les déchets de jardin (tontes, feuilles, ..) pourront (devront ?) être traités dans un composteur individuel que vous pouvez acquérir dans une jardinerie ou directement à la CCPM (25€).

Voici le lien pour « tout savoir sur le compostage » : <https://www.ccpm-paysdemormal.fr/environnement-amenagement-html/gestion-dechets/compostage/compostage-html/>

7. Dès janvier 2025, la méthode de calcul concernant la « taxe d'enlèvement » sera basée sur le Foncier Bâti (70%) et le nombre de ramassages des bacs « ordures ménagères » (30%). Les bacs jaunes ne seront pas comptabilisés et seront ramassés tous les 15 jours.

Un forfait de 12 ramassages de bacs gris sera compris. La collecte aura lieu toutes les semaines mais les bacs supplémentaires seront facturés. Ce décompte se fera au nombre de bacs et non au poids des bacs.

8. Depuis le 2 janvier, les horaires de la déchetterie ont changé; les horaires sont sur "Ouverture des déchetteries".